



Sécurité et travaux communs

Le groupe de travail RID-ATMF s'est réuni pour la dernière fois à Bruxelles les 8 et 9 février 2017. À l'issue de cette réunion, le groupe de travail, composé d'experts dans les deux domaines des marchandises dangereuses et de l'interopérabilité technique en transport international ferroviaire, a rendu des conclusions qui seront publiées mi-avril 2017.

Les conclusions vont être préalablement soumises à la fois aux deux comités spécialisés de l'OTIF et de l'Union européenne dans le domaine des marchandises dangereuses et aux deux comités spécialisés de l'OTIF et de l'UE en matière d'interopérabilité technique.

L'approbation des quatre comités devrait aboutir à la création d'un nouveau groupe : le Groupe mixte d'experts pour la coordination.

À l'image du groupe de travail RID-ATMF, ce nouveau groupe respectera dans sa composition un équilibre institutionnel OTIF-UE et fonctionnel entre experts des marchandises dangereuses et experts des règles techniques.

Le but du groupe d'experts sera de coordonner les évolutions du droit ferroviaire entre les prescriptions pour l'interopérabilité technique et la réglementation du transport international des marchandises dangereuses.

Ses missions seront d'une part d'assurer l'adéquation des interfaces entre le RID et le droit ferroviaire technique général et d'autre part de garantir une évolution législative cohérente sous la responsabilité des quatre comités, en identifiant les solutions communes à promouvoir.

Avec le Groupe mixte d'experts pour la coordination, l'OTIF et l'UE s'associent sur leur objectif commun : promouvoir et assurer la sécurité des transports ferroviaires internationaux.

Créé fin 2015 par la direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne et par le Secrétariat de l'OTIF, le groupe de travail RID-ATMF avait pour mission d'étudier les éventuelles incohérences entre l'appendice C et l'appendice G de la COTIF, c'est-à-dire entre le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et les Règles uniformes concernant l'admission technique de matériel ferroviaire utilisé en trafic international (RU ATMF). Entre fin 2015 et début 2017, le groupe RID-ATMF s'est réuni quatre fois.